



Le **02 septembre 2020** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué 28 août 2020 par le Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en raison de l'épidémie de coronavirus en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire. Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Jérôme FER, Marie-Claude FAUDEUX, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Benoît RAVON, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés : Vanessa MARIE (pouvoir à F CANEL), William MOUTET

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 10/07/2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 10/07/2020.

MATERIEL COMMUNAL (DELIBERATION 2020-S8-D1)

Mme le Maire donne lecture des devis suivants pour l'acquisition de différents outils nécessaires

- marteau perforateur, meuleuse, tronçonneuse élagage
 - Bricoman : 712.28 € HT (matériel avec fil)
 - Setin : 1 050.90 € HT (matériel sur Batterie)
- Taille haies : devis de la SAMA pour 1 002.58 € HT
- Cuve à fioul 1000 litres pour tracteur et tondeuse
 - LCN : 1 293 € HT (double peau)
 - Cedeo : 984.70 € HT (cuve de rétention intégrée)

Le Conseil accepte les devis de Setin à la majorité (une abstention) et à l'unanimité ceux de la Sama et de Cedeo. Le Conseil autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subvention et à signer tous documents relatifs à ce projet.

DEVIS CLOTURE BASSIN DE RETENTION LE VILLAGE (DELIBERATION 2020-S8-D2)

Pour rappel, la mairie a reçu les devis suivants :

Normand Vert :	2 852.00 € HT (hauteur 1.20m)
JSC :	2 471.16 € HT (hauteur 1.20m)

Mme le Maire présente en complément les devis suivants avec une hauteur de grillage de 1.50 m

JSC pour	3 141.71 € HT
Normand Vert	3 148.00 € HT
Aux Jardins Rev'Eure :	4 417.50 € HT (3 962.50 € HT sur 1.20 m)

Le Conseil retient le devis de JSC pour 3 141.71 € HT et autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subvention et à signer tous documents relatifs à ce projet.

DECISION MODIFICATIVE (DELIBERATION 2020-S8-D3)

Suite au vote du Conseil concernant la réfection de la clôture du bassin de rétention et l'achat de différents outils pour investissement, il convient de voter une décision modificative au budget comme suit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	8 000,00
011	615221		Bâtiments	-8 000,00
21	2128	34	Mare (bassin de rétention)	4 000,00
21	2158	10008	Matériel communal	4.000,00
Total				8 000,00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	8 000,00
Total				8 000,00

EMPLOI COMMUNAL

Mme le Maire demande au Conseil son avis quant à la possibilité de continuer d'employer M Colley à l'année à mi-temps (20 h par semaine) par le biais de la société Contact Service. Il est noté qu'il y a aussi du travail en hiver, que M Colley est volontaire, qu'il pourra suppléer M Geslin lors des congés. Mme Toussaint se renseignera sur la légalité juridique de cette possibilité. Le Conseil à la majorité (une abstention) est favorable à cette proposition.

DEVIS MISE AUX NORMES ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX

Suite au rapport Socotec, Mme le Maire donne lecture du devis d'EET pour mise aux normes de

L'école :	925 € HT
Les luminaires des classes	1 615 € HT
La chaufferie	1 925 € HT

Le Conseil demande un autre devis

COMMISSION APPEL D'OFFRE (DELIB 2020-S8-D4) Pour correction de la délib 2020-S4-D4 du 28/05/20

Le contrôle de la légalité de la Préfecture demande que soit corrigée la délibération 2020-S4-D4 du 28/05/20 relative à la constitution de la commission appel d'offre qui doit comporter de façon nominative outre le Maire, Président de plein droit, 3 titulaires et 3 suppléants

En séance du 28 mai 2020, F Canel, A Dufour, H Bureau, S Toussaint, G Stein, J Fer formaient cette commission

Pour correction de la délibération 2020-S4-D4 du 28/05/20, la commission appel d'offre est ainsi constituée

Maire et présidente de la commission : F CANEL,
Membres titulaires : A DUFOUR, J FER, G STEIN
Membres suppléants : H BUREAU, B RAVON, S TOUSSAINT

de façon nominative outre le Maire, Président de plein droit, 3 titulaires et 3 suppléants

DELEGATION EPN (DELIBERATION 2020-S8-D5)

Le Conseil communautaire vient de créer les 5 Commissions communautaires qui examineront, entre autres, les projets de délibérations en amont des Conseils communautaires

Les mairies intègrent des élus municipaux dans la limite de 3 en plus du conseiller communautaire titulaire (maire) et du conseiller communautaire suppléant (1^{er} adjoint),

Les élus du Conseil Municipal de Gauville retenus pour participer aux commissions communautaires sont :

- Mme Françoise Canel, Maire et conseiller communautaire titulaire
- M André Dufour- 1^{er} adjoint et conseiller communautaire suppléant
- M Hervé Bureau,
- Mme Vanessa Marie,
- Mme Sandra Toussaint

Ils participeront aux commissions comme suit

1	Attractivité économique - Tourisme - Enseignement supérieur & recherche - Développement des usages numériques - Aménagement du territoire - Mobilités - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air	Canel
2	Eau et assainissement, Grand cycle de l'eau (gemapi), Biodiversité	Bureau
3	Équilibre territorial et social de l'habitat, Politique de la ville, CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) Cohésion sociale, Emploi, Petite enfance, Accueil des gens du voyage, Fourrière animale	Marie Toussaint
4	Voirie, Stationnement, Gestion des déchets, Propreté	Dufour
5	Finances, Grands équipements	Canel

DIVERS

La Direction Départementale des Finances Publiques arrête la commission communale des impôts directs comme il suit :
Commissaires titulaires : Cynthia TASSEAU, Cédric DANET, Jean-Pierre HAILLARD, Maude LASNON, Sandra TOUSSAINT, Matthieu GUERANDEL

Commissaires suppléants : Vanessa MARIE, Isabelle LOSSEAU, Sandra LETELLIER, Bruno SAUVAGE, Gregory STEIN, Gaston FRANCOIS

Une modification PLUI HD est en cours. La commune va demander que soit reportée la présence d'un talweg derrière la Fosse Marie, source du ruissellement, présence justifiant une demande de classement de la parcelle en zone naturelle pour éviter toute construction accentuant le problème. Un talweg est également à reporter derrière le lotissement du clos des Vergers

Dans le cadre du coronavirus et des règles strictes à suivre, Mme Canel n'est pas favorable à la remise en location de la salle polyvalente. Cette mise en location est un risque que le locataire certes responsable n'enfreigne malgré lui les règles avec pour conséquence une contamination. Pour rappel, aucune activité dansante n'est autorisée, il convient entre autres de prévoir 4 m²

par personne debout. Il lui paraît peu concevable que chacun des convives se dirige prestement dès son arrivée vers sa place assise pour y rester sans profiter plus vivement des réjouissances ni même que chacun porte un masque comme indiqué en cas de déplacement. M Stein abonde en ce sens ayant pu constater que les gestes barrières sont peu respectés en de telles circonstances.

Le Conseil à la majorité (une abstention) décide de ne pas autoriser la location de la salle à ce jour invitant à différer les réservations

Pour les mêmes raisons, Mme le Maire souhaite ne pas organiser le repas des anciens. Elle invite le Conseil à réfléchir sur une idée de remplacement

Quant à la cueillette des pommes, si elle peut paraître possible car en plein air, le masque devra être exigé ainsi que le respect d'une distanciation physique entre chacun.

Les baladins de Gauville au regard du contexte arrêtent leur activité théâtre après tant d'années à nous faire vivre de beaux moments remplis de convivialité.

La rentrée des classes a eu lieu mardi sans incidence.

Par arrêté Préfectoral du 26/08/20 toute personne de 11 ans ou plus doit porter un masque lorsqu'elle accède

- Dans l'espace public, aux abords immédiats des entrées et des sorties des écoles, soit dans un périmètre de 50 mètres et aux horaires correspondant aux entrées et sorties des élèves du lundi au samedi inclus
- Aux emplacements situés sur la voie publique correspondant aux arrêts et stations desservis par les véhicules de transport scolaire

Ingénierie 27 a été sollicité pour nous aider dans nos démarches de sécurisation de la RD39 et de création d'un terrain multisport.

Nous sommes en attente d'un devis de branchement eau et électricité pour le bâtiment communal 11 rue d'Aviron.

Mme le Maire remercie

Messieurs Bureau, Canivet, Fer, Moutet et Ravon pour les travaux de peinture de la garderie. Les peintures des classes sont inscrites auprès du SIVOS pour les grandes vacances 2021

Mme Losseau pour le suivi logistique et régulier de la collecte de bouchons

Les personnes en charge de la rédaction du journal communal qui vient d'être distribué par M Bureau

M W Moutet est dans l'obligation de présenter sa démission pour évolution professionnelle l'amenant à déménager.

M Bureau demande de prévoir le remplacement des panneaux d'entrée de la commune.

M Deshayes s'informe quant à l'évolution du dépôt sauvage d'ordure en entrée de voie verte. La commune avait déjà ramassé les encombrants.

Mme Losseau demande si les plantations d'automne peuvent être faites. Un plan d'ensemble doit être réfléchi.

Mme Canel suggère au Conseil la mise en place d'une boîte à livres et demande des idées. France Télécom possède peut être un stock de cabines.

La séance est levée à 23h00